EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 novembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre novembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 octobre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Serge GODARD, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Monique BONNET à Philippe GORCE, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Michel FANGET à Christine PERRET, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Eric SEVRE à Alain MARTINET, Bruno SLAMA à Grégory BERNARD**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 2. Monsieur Alain LAFFONT (détenteur du pouvoir de Monsieur Jean-Michel DUCLOS) donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
A partir de la question n°8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 3
BIOGEMMA - IMMEUBLE 8, RUE DES FRERES LUMIERE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La société Biogemma, filiale du groupe Limagrain, occupait l'ensemble immobilier sis 8 rue des Frères Lumière, propriété de la ville de Clermont Ferrand, dans la zone du Brézet conformément à un bail ayant pris fin le 30 juin 2011.

Ladite société s'est installée dans de nouveaux bâtiments à Chappes à proximité du Biopôle Clermont Limagne et n'a pas souhaité lever l'option d'achat de ces bâtiments, prévue dans le bail, ni poursuivre l'occupation par le moyen d'un bail commercial.

Clermont Communauté s'est montré intéressé par cet immeuble pour le transformer en pépinière d'entreprises dans le domaine des biotechnologies, secteur clé de développement économique, aucune autre communauté ne disposant d'un tel outil immédiatement opérationnel.
Dans ce cadre, Biogemma s'est proposée d'accompagner ce projet.

Aussi, afin de permettre l'intégration de cette future pépinière dans le périmètre du Biopôle Clermont Limagne, il vous est proposé de vendre les murs au prix de 687 073 €, conformément au prix de vente défini dans le bail conclu avec BIOGEMMA.
Ce montant sera acquitté comme suit : 340 000 € à la signature de l'acte et le solde soit 347 073 € en 2012 après le vote du budget.

Ce prix est inférieur à l'évaluation du service des Domaines en date du 27 mai 2011, mais il semble nécessaire de maintenir cet équipement de premier plan au sein d'une gouvernance commune Clermont Communauté et Communauté des Communes de la Limagne d'Ennezat plutôt que proposer sa vente sur un marché immobilier très aléatoire.

Pour ce qui concerne les installations de laboratoires propres à l'activité et laissées sur place par Biogemma, elles seront rachetées par Clermont Communauté directement.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié afférent.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 novembre 2011

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT